Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215602251-20251219-DELIB20251218_1-DE

Commune de SAINT-LERY
6, Rue de la Mairie
56430 Saint Léry
02.97.22.68.76

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 18 Décembre 2025

CONSEILLERS En exercice : **8**	L'an deux mille vingt-cinq le 18 Décembre à 19H01, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint Léry se sont réunis en salle du conseil sur convocation de Mr MANENC Daniel.
Présents : 7	Mr MANENC Daniel, Mme ROCHERON Isabelle, Mme CONOIR Dominique, Mme ZUCCOLOTTO Sophie, Mr MARIVINT Xavier, Mr MAROT Daniel, M. GILLET Corentin
Absent : 1	M. JOSSE Titouan
Pouvoirs : 0	
Secrétaire de séance	Mr GILLET Corentin
Date de convocation	11 Décembre 2025

DELIBERATION20251218-1 :
ACCUEIL DE L'ASSOCIATION COULEURS DE BRETAGNE EN 2026

Depuis 1994, l'Association Couleurs de Bretagne œuvre pour la promotion du patrimoine breton en organisant des concours de peinture, gratuits et ouverts à tous les âges et niveaux.

Les concours ont pour objet de réaliser dans la journée, une peinture ou un dessin sur un sujet libre ayant un rapport direct avec le patrimoine de la commune où se déroule la manifestation. Le patrimoine est exprimé au sens large, il peut être de caractère architectural, paysager ou immatériel. A l'issu du concours, les gagnants se voient offrir un lot, ainsi qu'une place en finale régionale.

L'accueil de ce concours sur la commune de Saint Léry est ici proposé selon les modalités suivantes :

Le coût de la participation est de 660 € (comprenant la fourniture de matériel de communication et divers, frais de déplacement et organisation du concours le jour sus-dit). L'achat des lots peut être pris en charge par la commune ou par l'association. M. Le Maire propose au Conseil de verser la somme supplémentaire de 330 € pour l'achat des lots. L'association propose de se charger de la récupération des œuvres primés laissées sur place en exposition pour un forfait de 25 €. M. Le Maire propose d'accepter ce service également.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215602251-20251219-DELIB20251218_1-DE

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'**unanimité** :

- D'inscrire la commune de Saint Léry au concours de peinture Couleurs de Bretagne pour l'édition 2026.
- D'accepter de régler la participation financière d'un montant de **1 015 €** au total (660 € + 330 € + 25 €) à l'association Couleurs de Bretagne.
- Les crédits seront inscrits au budget primitif de la commune de l'année 2026.
- Charge à M. Le Mair d'appliquer la présente délibération.

Certifié exécutoire compte rendu de la transmission
En préfecture le 19 Décembre 2025
Affichée le 19 Décembre 2025

Fait et délibéré en Mairie,
Pour copie certifiée conforme au
Registre des Délibérations
A St LERY, le 18 Décembre 2025.
Le Maire,
Mr Daniel MANENC

MAIRIE de St LERY
56430 MORBIHAN